

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

Dakar, le

03 MARS 2015

TRES URGENT

LE MINISTRE

Objet : Finalisation du Cadre de suivi-évaluation harmonisé du PSE

Le processus d'élaboration du Cadre de suivi-évaluation harmonisé du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui implique l'ensemble des acteurs, parties prenantes dans la mise en œuvre du PSE, est en cours de finalisation. Il intègre l'ensemble des cadres de suivi déjà existants, pour proposer un dispositif global.

Pour sa validation au plan technique, je vous invite à prendre les dispositions nécessaires pour participer à l'atelier technique qui se tiendra les 06 et 07 mars 2015, à l'hôtel Teranga Saly, à Mbour. Vous trouverez, en pièces jointes, les termes de référence de la rencontre.

P.j : Termes de référence de l'atelier

Pour le Ministre de
l'Economie, des Finances,
et du Plan et par Délégation
Le Secrétaire Général

Cheikh Tidiane Diop

DESTINATAIRES :

- 1 Représentant du Bureau Organisation et Méthodes (BOM)
- 2 Représentants du Bureau opérationnel de suivi du PSE (BOS)
- 1 Représentant de la Primature
- 1 Représentant de la Délégation générale de la Protection sociale et de la Solidarité nationale (DGPSN)
- 1 Représentant du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (DPRS)
- 1 Représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (DAPSA)
- 1 Représentant du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (CSO/PLCP)
- 1 Représentant du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CEP)
- 1 Représentant du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement ((CEP)
- 1 Représentant de l'Environnement et du Développement durable (DPVE)
- 1 Représentant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CEP)
- 1 Représentant du Ministère de l'Éducation Nationale (DPRE)
- 1 Représentant du Ministère du Travail, du Dialogue sociale, des Organisations professionnelles et des relations avec les institutions (DPS)
- 1 Représentant du Ministère de l'Énergie et du développement des Énergies renouvelables (CEP)
- 2 Représentants de l'ANS/DGPPE/MEFP
- 2 Représentants de la DP/DGPPE/MEFP
- 1 Représentant de la DPEE/DGPPE/MEFP
- 4 Représentants de l'UCSPE/DGPPE/MEFP
- 3 Représentants de la Direction Générale des Finances (DB + DCEF)

MINISTRE DE LA FEMME
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE
COURRIER ARRIVÉE
Date : 11/03/15
N° : 613

**Atelier de stabilisation du Cadre de suivi
harmonisé des résultats du PSE**

Projet de termes de référence :

Le Sénégal a adopté en février 2014, le Plan Sénégal Émergent (PSE 2014-2018) qui définit la stratégie à mettre en œuvre pour accélérer la croissance et positionner le pays sur la rampe de l'émergence. Le suivi et l'évaluation des projets et des réformes du PSE constituent un élément très important pour conférer plus de pertinence, d'efficacité et d'efficience aux interventions des acteurs.

C'est pourquoi le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP), conformément à ses attributions¹, a engagé la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation qui permettra de vérifier l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre par rapport aux résultats attendus et aux objectifs assignés à la stratégie.

Il a pour socle un cadre de suivi des résultats prioritaires élaboré à partir de la matrice des actions et mesures, communément appelée Plan d'Actions Prioritaires (PAP).

Le nouveau mécanisme mettra en cohérence les cadres de suivi des résultats existants pour contenir un seul et unique cadre de suivi-évaluation du PSE

En perspective de la stabilisation du Cadre de suivi harmonisé des résultats du PSE, un atelier technique est organisé entre les services du MEFP et les différentes parties prenantes du suivi (sectoriels, BOS, BOM, Primature).

1. OBJECTIFS :

L'atelier a pour objectifs :

- de discuter du schéma d'animation et des outils qui permettront de garantir la fonctionnalité du dispositif, l'effectivité de la gestion axée sur les résultats et la participation des acteurs,
 - de prendre en compte les différentes préoccupations des acteurs et leurs suggestions pour réussir l'harmonisation des cadres de suivi existants,
- .../...

¹ Décret n°2014-872 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions en matière économique et financière, de planification du développement, de population et de statistiques

- de discuter du choix des indicateurs dominants, de compléter les informations sur leur mode de renseignement, leurs valeurs cibles et les hypothèses risques,
- d'élaborer un tableau de mitigation des risques,
- de planifier les activités à réaliser en 2015, sur la base des allocations de ressources.

2. MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique intègre les trois aspects (descriptif, analytique et prospectif) pour mieux cerner le fonctionnement du Dispositif et stabiliser le cadre de suivi des résultats dont il va falloir évaluer la pertinence et l'efficacité, et formuler des recommandations qui les améliorent.

La démarche consiste à échanger avec les acteurs, à recueillir des informations tout en accordant une place importante aux perceptions, vécus et attentes dans l'optique de pouvoir améliorer le dispositif. La méthode utilisée combine à la fois les discussions en plénière et les focus groups.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

- le schéma d'animation et les outils de collecte et d'analyse sont partagés et consolidés,
- la prise en compte des préoccupations des acteurs et leurs suggestions ont permis de réussir l'harmonisation des cadres de suivi existants;
- le choix des indicateurs dominants est discuté ainsi que leur mode de renseignement, leurs valeurs cibles et les hypothèses-risques,
- un tableau de mitigation des risques est élaboré,
- les activités à réaliser en 2015 sont planifiées sur la base des allocations de ressources.
- Le cadre de suivi des résultats est stabilisé.